

Le Réseau des universités publiques en région dix ans après : vue d'ensemble sur son extension, sa consolidation et ses nouvelles perspectives de développement

Narcisse Fievre

Résumé : *A l'occasion du dixième anniversaire du Réseau des universités publiques en région, l'auteur, Chargé de ce dossier au cabinet du ministre de l'Éducation Nationale depuis 2011 et donc témoin privilégié, présente une vue d'ensemble des phases d'extension et de consolidation de ce réseau. Après une mise en contexte, il fait le point sur la situation actuelle du réseau au regard de sa couverture géographique. Il poursuit avec une analyse des différents aspects de la première phase de consolidation du réseau puis présente les nouvelles perspectives de développement envisagées dans le cadre de sa deuxième phase de consolidation.*



Rezime : *Nan okazyon dizyèm anivèsè Rezo inivèsite piblik nan vil pwovens yo, otè a, ki responsab dosye sa nan kabinè Minis Edikasyon Nasyonal ak Fòmasyon Profesyonèl depi 2011, kidonk se yon temwen privilejye, ki ap prezante yon lide global sou faz ekstansyon ak konsolidasyon rezo sa a. Aprè li fin mete nou nan kontèks pwojè a, li ap prezante nou sityasyon aktyèl rezo a pa rapò ak kouvèti jeyografik li. Li ap kontinye ak yon analiz diferan aspè premye faz konsolidasyon an, epi apre li ap prezante nouèl pèspektiv devlopman rezo a nan kad dezyèm faz konsolidasyon an.*

1. MISE EN CONTEXTE

Depuis Adam Smith [1], la plupart des économistes reconnaissent que les compétences de la main d'œuvre d'un pays représentent un de ses atouts concurrentiels les plus importants. La vaste littérature sur le capital humain, qui a commencé avec les travaux de Mincer [2], de Schultz [3] et de Becker [4] a permis d'explorer la valeur ajoutée de l'éducation aux individus et à la société. Les hauts niveaux de capital humain sont fortement associés avec des revenus per capita plus élevés, de plus hauts taux de croissance économique, des progrès dans les indicateurs de développement humain et une plus grande équité à travers les fruits partagés de la croissance.

Ayres établit fortement que les opportunités éducationnelles accrues pour une large part de la population, ou encore l'accumulation du capital humain, sont les moyens les plus certains pour une société de promouvoir les programmes économiques et sociaux [5]. Dans ce même ordre d'idées, Cypher insiste sur le fait qu'en ce qui concerne les pays en développement, les gouvernements ont un rôle important à jouer pour l'extension de la scolarisation universelle, et du secondaire, la réduction des écarts entre les garçons et les filles et entre les zones rurales versus les zones urbaines [6]. La Banque Mondiale a modifié ses positions antérieures selon lesquelles elle offrait peu de soutien à l'enseignement supérieur des pays en développement, en affirmant désormais que l'enseignement tertiaire devrait bénéficier d'une place considérable dans le cadre de l'agenda général de développement d'un pays [7].

L'économie haïtienne se trouve aux prises depuis de nombreuses années à une situation de trappe de pauvreté qui s'est aggravée avec le tremblement de terre de janvier 2010, et sa capacité d'en sortir dépend en grande partie de ses investissements dans l'éducation et en particulier dans l'enseignement supérieur [8]. Ce point de vue rejoint celui de Berthélémy qui explique qu'un pays pauvre ne peut connaître une croissance qui le place en dehors de la pauvreté à moins que ne soient mises en œuvre des initiatives de politique pour changer les conditions initiales d'une telle façon que ce pays puisse sauter d'un équilibre initial, bas, stable à un autre équilibre plus élevé mais également stable [9]. En effet, quand les connaissances disponibles à l'intérieur d'une population sont insuffisantes, les gains à partir de cette externalité ne peuvent se matérialiser, et comme résultat, la croissance ne peut se produire à moins que l'État n'implante une politique d'éducation fortement pro-active.

Ce positionnement se situe aussi dans la ligne des travaux de Azariadis et Drazen qui ont démontré qu'un bas niveau de développement éducationnel peut bloquer une économie dans une situation de sous-développement [10]. Dans les économies de ce type, la faible dimension des ressources initialement disponibles réduit l'efficacité du système éducationnel et des retours sur l'éducation et conséquemment obstrue le processus d'accumulation du capital, puisque le rendement privé sur le capital humain tombe si bas que les parents peuvent difficilement investir dans l'éducation de leurs enfants.

Pour faire face à cette situation socio-économique extrêmement difficile, les autorités haïtiennes se sont engagées depuis 2010 dans la mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) dont l'objectif principal est de faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Afin d'atteindre cet objectif général, elles ont établi un ensemble de priorités assorties de financement afin de réaliser à court terme une plus grande justice sociale, une plus grande valorisation de l'investissement et des ressources naturelles nationales ainsi qu'une forte création d'emplois tout en réformant l'État, en dynamisant l'économie et en prévoyant un soutien renforcé du secteur privé.

Ce plan s'articule sur quatre axes de refondation, à savoir la refondation sociale, la refondation économique, la refondation institutionnelle et la refondation territoriale. Dans le cadre de la refondation sociale, une large place est accordée à l'éducation. Dans le plan triennal 2014-2016, la priorité du gouvernement est accordée à l'éducation et au développement humain et social notamment à l'accroissement de l'accès à l'éducation fondamentale, à l'éducation secondaire, professionnelle, technique et universitaire avec un tournant sur la qualité de l'éducation à partir des Assises d'avril 2014.

Il est aussi opportun de souligner que les recommandations du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation, et le Plan Opérationnel 2010-2015 du Secteur de l'Éducation ont prôné une politique d'éducation pro-active. Plus particulièrement, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et universitaire en Haïti, la recommandation numéro 19 du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation préconisa de développer et de consolider un deuxième réseau public d'universités autonomes en région, dotées des moyens de mettre en œuvre de véritables programmes de recherche et de services à la société, en soutien de l'effort de décentralisation et de diversification de l'enseignement supérieur [11].

Il convient de rappeler pour conclure cette mise en contexte que le Plan national d'éducation et de formation [12] exprimait déjà, dans le cadre de la définition de la Politique Générale du secteur éducatif pour la décennie 1997-2007, la vision d'une éducation haïtienne de qualité accessible à tous les citoyens. Toutefois, les résultats obtenus dans les sous-secteurs de l'éducation lors de la mise en œuvre du Plan Opérationnel 2010-2015, ont permis de constater qu'en dépit des progrès enregistrés au regard de l'accès et de la gouvernance, la question de la qualité de l'éducation dispensée dans le pays doit être réévaluée en profondeur dans tous les sous-secteurs si on veut aboutir à cette transformation de l'homme haïtien tant souhaitée et permettre au secteur éducatif de jouer pleinement son rôle dans le cadre de l'exécution du (PSDH).

Nous entendons ici faire le point sur les avancées de la structuration du Réseau des universités publiques en région depuis sa création en juillet 2006 et discuter des nouvelles dispositions à envisager pour placer ce Réseau sur une nouvelle trajectoire de développement et en faire, dans un avenir pas trop lointain, des universités d'excellence au service de leurs communautés

d'implantation en particulier et du pays en général, compte tenu de leur mission fondamentale d'appui au développement territorial.

2. CRÉATION ET EXTENSION DU RÉSEAU DES UNIVERSITÉS PUBLIQUES EN RÉGION

La circulaire ministérielle du 30 juillet 2006 a créé le Réseau des universités publiques en région avec, comme nous l'avons mentionné plus haut, une mission d'appui au développement territorial. L'Université Publique du Sud aux Cayes (UPSAC) a ouvert ses portes en septembre 2006, suivie de l'Université Publique de l'Artibonite aux Gonaïves (UPAG) en janvier 2007 et de l'Université Publique du Nord au Cap-Haïtien (UPNCH) en septembre 2007.

Après à l'implantation de ces trois premières universités publiques en région, et conformément à l'objectif d'extension et de consolidation de ce réseau prévu dans le Plan Opérationnel 2010-2015, le Ministère a appuyé la mise en place de nouvelles universités publiques dans tous les autres départements à l'exception de celui de l'Ouest. Plus concrètement, au cours de l'exercice 2011-2012, l'Université Publique du Sud-Est à Jacmel (UPSEJ) a démarré ses premiers programmes, et, en 2012-2013, c'était au tour de l'Université Publique du Nord-Ouest à Port-de-Paix (UPNOPP) et de l'Université Publique du Centre (UPC) de recevoir leurs premiers étudiants. Durant l'exercice 2013-2014, les Universités Publiques des Nippes (UPNIP), de la Grande Anse (UPGA) et du Nord-Est (UPNEF) ont également commencé à fonctionner.

En avril 2016, le Réseau dispose d'un effectif d'environ 7, 900 étudiants et offre des programmes de licence dans les domaines des sciences de l'éducation, des sciences administratives, des sciences juridiques, des sciences de l'agriculture, des sciences infirmières et du tourisme (voir le tableau I).

L'encadrement des étudiants dans le cadre de la préparation et de la soutenance de leur mémoire de sortie à la fin du cycle d'études du programme de licence reste encore un irritant. Un programme d'intervention à caractère pédagogique et financier préparé en collaboration avec l'Université d'État d'Haïti (UEH) en 2013 n'a pas pu être mis en branle.

Ainsi, la phase d'extension du Réseau qui a débuté à l'automne 2006 avec la création de l'UPSAC s'est achevée en avril 2014 avec le démarrage de l'UPNIP, ce qui permet au Réseau de couvrir actuellement neuf des dix départements du pays à l'exception du Département de l'Ouest où l'UEH est très fortement implantée depuis bien longtemps.

3. PREMIÈRE PHASE DE CONSOLIDATION DU RÉSEAU (2011-2016)

Dans son rapport de 2009 sur les évolutions de l'enseignement supérieur au niveau mondial, l'UNESCO mentionnait que malgré les initiatives prises ces dernières années, la participation

Tableau I Situation de l'enseignement dans les UPR en avril 2016

UPR	PROGRAMMES DE LICENCE	NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS	NOMBRE DE PROFESSEURS À TEMPS PLEIN	NOMBRE DE PROFESSEURS VACATAIRES
UPSAC	Sciences juridiques Sciences administratives Sciences de l'Éducation	1600	6	60
UPAG	Sciences infirmières Sciences administratives Sciences de l'éducation	975	3	73
UPNCH	Tourisme Sciences administratives et gouvernance locale Sciences de l'éducation	1815	9	92
UPSEJ	Sciences agronomiques Sciences administratives Sciences de l'éducation	939	9	56
UPNOPP	Sciences administratives Sciences de l'éducation	804	2	34
UPC	Sciences agronomiques Sciences administratives Sciences de l'éducation	691	-	67
UPGA	Sciences administratives Sciences de l'éducation	517		19
UPNEF	Sciences de l'éducation	221	3	18
UPNIP	Sciences de l'éducation	314	1	26
Total		7876	33	445

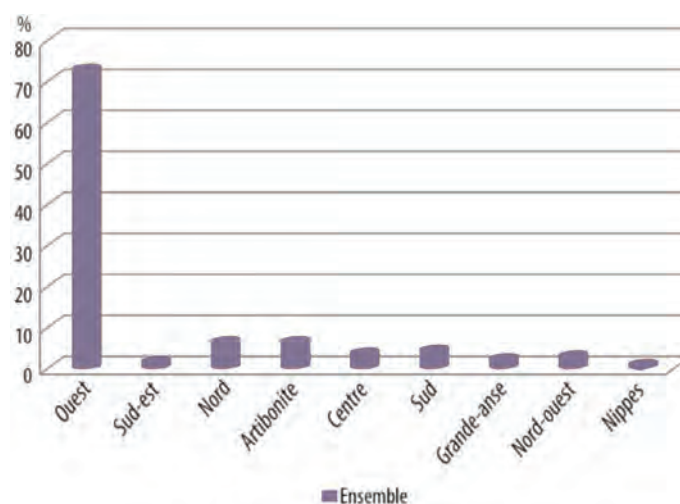
Source : Réseau des universités publiques région

post-secondaire n'a pas profité également à toutes les catégories sociales [13].

En effet, faire accéder à l'enseignement supérieur toutes les catégories de la population, c'est s'attaquer à des inégalités sociales qui sont profondément ancrées dans l'histoire, la culture et la structure économique et qui influent sur l'aptitude des individus à faire face à des conditions de concurrence. La géographie de même que l'inégale répartition des richesses et des ressources

sont autant de facteurs contribuant à désavantager certains groupes de population.

Les résultats préliminaires du recensement de 2013 relatifs aux Institutions d'enseignement supérieur (IES) oeuvrant en Haïti mené par la Direction de la planification et de la coopération externe (DPCE) ainsi que la Direction de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (DESRS) du ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle traduisent cette distribution inégale affichant une nette prépondérance du département de l'Ouest (voir la figure 1) et confortent l'option de dynamiser le développement de l'enseignement supérieur dans les autres départements.

Figure 1 Répartition des Institutions d'enseignement supérieur par département

Source : Recensement IES, 2013, DESRS et DPCE, MENFP

Toutefois, il convient de mentionner que la recommandation 18 du Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation avait préconisé en 2010 de développer et consolider un deuxième réseau public d'universités autonomes en région, dotées des moyens de mettre en œuvre de véritables programmes de recherche et de services à la société, en soutien de l'effort de décentralisation et de diversification de l'enseignement supérieur.

De plus, le Plan Opérationnel 2010-2015 du Secteur de l'Éducation avait prévu de construire et d'équiper les campus pour les universités publiques en région existantes, d'en créer de nouvelles dans les différents départements, d'élaborer la loi organique des universités publiques en région, de mettre en place un conseil d'orientation et de développement des universités en région ainsi que des mécanismes appropriés pour le développement en réseau et la complémentarité entre ces universités, et finalement d'encourager le développement d'activités de recherche orientées vers les besoins spécifiques des régions [14].

Durant la première phase de consolidation du Réseau, les actions menées ont concerné principalement les domaines ci-dessous :

3.1 Cadre légal de fonctionnement du Réseau

Un texte d'avant projet de loi de fonctionnement du Réseau est déposé par le MENFP depuis mars 2014 au niveau de la Primature pour les suites appropriées au Parlement dans l'attente du vote de l'avant-projet de loi sur l'enseignement supérieur en général.

3.2 Renforcement de la gouvernance du Réseau

De manière concrète, la phase de consolidation de ce Réseau a démarré effectivement à la fin de 2011 et au début de 2012 avec les premières missions d'observation aux Gonaïves, aux Cayes, au Cap-Haïtien, et à Jacmel dirigées par le consultant Narcisse FIEVRE qui ont débouché sur la production d'un certain nombre de recommandations à la suite du constat suivant lequel de nombreuses contraintes telles que l'absence de cadre légal, le financement inadéquat, la faible gouvernance, l'insuffisance quantitative et qualitative du Corps Professoral, et autres entravaient l'efficacité des efforts jusque-là consentis pour le développement du Réseau.

Elle s'est poursuivie en juin 2012 avec l'atelier de réflexion sur la planification stratégique du Réseau en partenariat avec la City University of New-York (CUNY). Faisant suite à cet atelier, un partenariat a été développé entre le MENFP, la CUNY, la Kellogg Foundation, et a mené à l'élaboration du plan stratégique de l'UPSAC en 2014. Dans ce même ordre d'idées, un partenariat a été établi entre l'Agence de Coopération Espagnole, l'Association Catalane des Universités Publiques (ACUP) et l'UPSEJ pour la préparation de son plan stratégique en 2015. Des ateliers de réflexion, de formation et de validation se sont tenus en 2014 et en 2015 avec l'ensemble du Réseau aux Cayes et à Jacmel sur cet important outil de planification. De plus, l'UPGA et l'UPNIP disposent de leur plan stratégique depuis leur création en 2014. Parallèlement, le Conseil des Recteurs des UPR a jugé important de disposer également d'un plan global pour le Réseau.

Le premier atelier international de consolidation du Réseau s'est tenu en septembre 2012 sur le thème de la gouvernance des Universités en Réseau avec la participation de la direction du siège social de l'Université du Québec, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, de l'Université des Antilles et de la Guyane, de l'ACUP, de l'Université West Indies, de la CUNY ainsi que de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), et de Réseaux Institutionnels tels la Conférence Internationale des Dirigeants des Institutions d'Enseignement de Gestion et de Recherche d'Expression Française (CIDEGEF) et du Centre International des Mouvements Économiques et Sociaux (CEDIMES). Il s'agissait pour les UPR de bénéficier de l'expérience accumulée en matière de gestion de Réseaux d'Universités par ces Partenaires.

3.3 Amélioration des liens avec les entreprises

Le Réseau des UPR a développé des relations privilégiées avec la CIDEGEF, un Réseau Institutionnel en Sciences de Gestion

de l'AUF, en particulier en ce qui concerne la compréhension et l'appropriation du concept d'employabilité et de ses exigences en matière de transmission des savoirs et des compétences, de modification des curricula, des relations avec les entreprises et autres. Des ateliers nationaux se sont tenus aux Gonaïves en juillet 2013 et au Cap-Haïtien en novembre 2013 et ont culminé en un atelier de synthèse en janvier 2015. Ces ateliers ont bénéficié également du support technique et financier de l'UNESCO ainsi que de la participation de partenaires nationaux tels l'Université Quisqueya, l'Université Notre-Dame d'Haïti, l'UEH et le Group Croissance, et de partenaires internationaux tels la CUNY, l'Université du Québec à Montréal, l'Université des Antilles et de la Guyane, l'Université de la Havane, l'ACUP, l'Université de West Indies, l'University of Technology de la Jamaïque, l'AUF, le Conservatoire National des Arts et Métiers de France, GRAHN- Monde, la CIDEGEF, la Banque Mondiale, l'Université Gaston Berger du Sénégal, les HEC de Montréal, et l'Université de Kenitra au Maroc

Les principales recommandations du dernier forum sur l'employabilité en janvier 2015 ont porté sur les actions urgentes à prendre à court et à moyen terme en vue de l'amélioration du processus de recherche en adéquation formation-emploi, de l'adaptation des méthodes pédagogiques, de l'amélioration de l'encadrement des étudiants, de l'élaboration de programmes de stage en entreprises, de l'organisation des services de placement, de la mise en place de programmes d'alternance en entreprise, de la formation des étudiants à l'entrepreneuriat, de l'augmentation du nombre de programmes de formation professionnalisante, du développement accru des filières scientifiques, et de l'organisation d'un nouveau forum d'ici 2017-2018 avec pour point fondamental la signature d'un pacte national pour l'employabilité sur la base de la mobilisation de toutes les parties prenantes.

3.4 Évaluation externe des programmes d'enseignement

La consolidation du Réseau s'est aussi réalisée dans le domaine de l'évaluation de certains de ses programmes d'enseignement. Les Programmes de licence en sciences administratives de l'UPSAC, de l'UPAG et de l'UPNCH ont été évalués par la CIDEGEF à la fin de septembre 2015 suite à plus d'un an de discussions et de préparation entre le MENFP, le Réseau des UPR et la CIDEGEF [15]. Les recommandations de cette mission d'évaluation transmises au MENFP en novembre de la même année 2015 ont fait l'objet de discussions avec les responsables concernés. Les programmes de licence en sciences de l'éducation de l'UPSAC, de l'UPSEJ, de l'UPAG ont été évalués en janvier et mars 2016 dans le cadre de modifications à y apporter en vue d'une participation plus efficace de ces Universités au Programme de formation des maîtres que doit mettre en place le MENFP.

3.5 Construction de campus

Plusieurs UPR disposent actuellement de propriétés et sont inscrites au budget d'investissement en vue de disposer de

financement pour la construction à moyen terme de leur campus.

3.6 Dispositions budgétaires

Les UPR disposent depuis octobre 2015 d'une ligne budgétaire propre au niveau du budget de fonctionnement de la République, ce qui devrait réduire les tracasseries administratives dans le cadre des décaissements relatifs aux salaires et aux autres dépenses de fonctionnement.

3.7 Développement du numérique

L'UPSAC, l'UPAG, l'UPNCH, l'UPSEJ disposent de campus numériques qui leur permettent de participer à des programmes d'enseignement à distance. L'ensemble du Réseau développe depuis 2015 un programme de collaboration avec l'entreprise Cyberlybris en vue d'un abonnement donnant droit à l'utilisation pleine et entière de sa bibliothèque numérique.

4. NOUVELLES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU

Lors des assises sur l'enseignement supérieur en avril 2014, les défis auxquels font face les UPR ont été identifiés, à savoir: la généralisation de documents de planification stratégique, la construction et l'équipement des campus adéquats, la fiabilité du réseau informatique, la disponibilité de revues spécialisées, la qualification du corps professoral, la certification des programmes, le développement de la recherche dans les régions, le renforcement des liens avec les communautés, l'employabilité des diplômés, l'adéquation du budget avec les besoins réels de ces universités [16].

Pour accomplir sa mission d'appui au développement territorial, le Réseau devra s'efforcer d'apporter des réponses concrètes et urgentes à ces défis. Il devra, à cet effet, accorder la priorité à un ensemble de valeurs telles la prépondérance du savoir et de la culture, la gouvernance pédagogique collégiale et responsable garantissant l'unité du Réseau dans la diversité et l'autonomie des universités, la valorisation de toute la communauté universitaire avec les étudiants au cœur de ses préoccupations, la permanence du dialogue avec les milieux économiques, sociaux, culturels, politiques et éducatifs.

Le Réseau des UPR devra également encourager l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le développement de l'apprentissage ouvert et à distance, en plus d'accorder une place de choix à la professionnalisation supérieure, à la formation à l'entrepreneuriat et aux programmes d'apprentissage tout au long de la vie, tout en s'assurant de la mise en place de système d'assurance qualité et de programmes d'évaluation ainsi que de la promotion d'une culture de la qualité au sein des universités.

De même, le Réseau des UPR sera appelé, au cours de cette deuxième phase de consolidation 2016-2021, à devenir un acteur incontournable du développement des régions en se distinguant

par la qualité de son enseignement, par la dimension transversale et pluridisciplinaire de sa recherche, par sa volonté de jouer un rôle moteur dans les projets et partenariats avec les acteurs politiques et socio-économiques de son espace, et en formant des citoyens compétents dans leur domaine de formation, socialement responsables et capables d'apporter leur contribution aux grands enjeux collectifs.

De manière plus opérationnelle, dans le cadre de cette deuxième phase de consolidation 2016-2021, des objectifs stratégiques ont été retenus. à savoir: promulguer le texte légal de fonctionnement du Réseau (2016-2017); accroître la qualité, la pertinence et l'efficacité des programmes de formation actuellement dispensés (et à venir) au premier cycle (2016-2021); élaborer des programmes de professionnalisation supérieure (2017-2021); mettre en place des groupes de recherche disciplinaires et multidisciplinaires (2017-2021); élaborer des programmes de deuxième cycle (2017-2021); et procurer au Réseau les moyens institutionnels, infrastructurels et financiers nécessaires à la réalisation de sa mission (2016-2021)

On note des avancées significatives en ce qui a trait à la programmation d'actions devant permettre la réalisation de certains des objectifs mentionnés ci-dessus. Par exemple, l'UPNCH lance en janvier 2017 un nouveau programme de licence en santé publique en partenariat avec l'Université Washington à St-Louis dans le Missouri ainsi qu'un programme de master en économie et gestion des collectivités territoriales en mars 2016 en partenariat avec l'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale d'Aix-en-Provence et de concert avec le Ministère de l'Intérieur et des collectivités territoriales. L'UPAG développera en octobre 2017 un master en gestion des services de santé avec l'Université d'Aix-Marseille. L'UPSAC et l'UPSEJ démarreront en octobre 2017 un programme conjoint de master en éducation en partenariat avec Paris-Ouest Nanterre.

En ce qui concerne la professionnalisation supérieure, des modules de formation initiale et de formation continue sur courte période seront élaborés au cours des deux prochaines années dans les domaines de la gouvernance territoriale, de la gestion touristique, de la petite enfance, de l'éducation spéciale, des métiers de l'eau, des métiers de la mer et de l'agro-industrie.

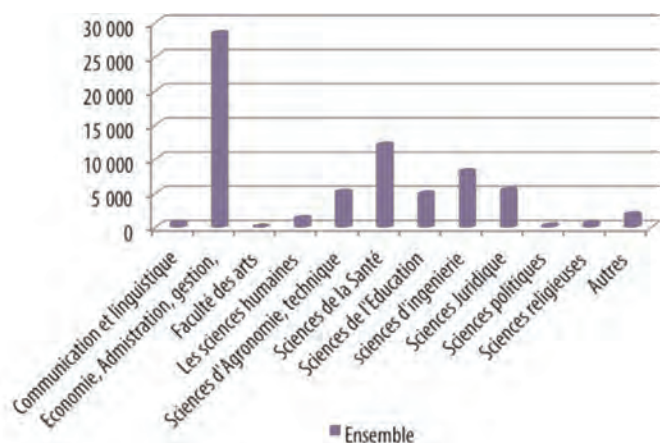
Des réflexions profondes vont se poursuivre au cours de cette première sous période sur le modèle financier devant soutenir la soutenabilité des différents programmes et projets du Réseau.

Elles porteront également sur les conditions nécessaires à l'établissement futur de filières scientifiques dans le Réseau étant donné la forte prépondérance actuelle de filières non-scientifiques en Haïti (voir la figure 2).

Ces réflexions aborderont en outre le renforcement de la qualification du Corps Professoral dans le Réseau vu le nombre insuffisant d'universitaires hautement qualifiés en Haïti (voir la figure 3) ainsi que sur l'octroi de bourses pour l'intégration en priorité des futurs diplômés des programmes de master dans les

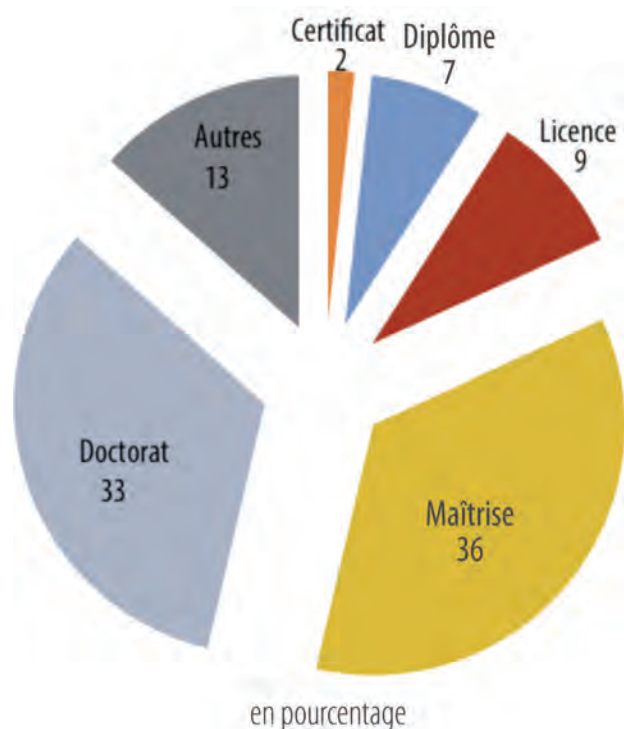
écoles doctorales existantes au pays, et le cas échéant la poursuite de leurs études doctorales à l'étranger.

Figure 2 Répartition des étudiants par domaine de formation



Source: Recensement IES, 2013, DESRS et DPCE, MENFP

Figure 3 Répartition des Professeurs selon leur formation



Source: Recensement IES, 2013, DESRS et DPCE, MENFP

Enfin, il convient de noter que l'UPSAC dispose depuis juillet 2016 d'un nouveau campus à Laborde pouvant accueillir dans l'état actuel plus de 3000 étudiants et présentant des possibilités de nouvelles constructions. L'UPAG, l'UPNOPP, l'UPSEJ,

l'UPC et l'UPNIP bénéficient dans le cadre du budget d'investissement d'un projet quadriennal qui devrait leur permettre de construire et d'équiper leurs nouveaux bâtiments.

5. CONCLUSION

Dans le cadre de cet article, nous avons volontairement évité de parler de bilan, puisque cinq des neuf universités du Réseau ont encore moins de quatre ans même s'il est vrai que dans les départements du Sud, de l'Artibonite et du Nord et du Sud-Est, les diplômés des UPR prêtent déjà leurs services aux administrations publiques et privées concernées.

Sous un autre angle d'analyse, il ne fait pas de doute que ce Réseau contribue déjà à la décentralisation et à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haïti [17].

Plus particulièrement, dans le contexte précis de mise en œuvre d'une stratégie de développement territorial en conformité avec l'objectif général de décentralisation retenu dans la Constitution de 1987, le développement du Réseau des UPR constitue sans aucun doute un pas dans la bonne direction. Toutefois, il faut bien reconnaître que le Réseau existe depuis dix ans et qu'il devra relever de nombreux défis pour pouvoir appuyer convenablement et durablement les collectivités territoriales dans leur quête de progrès, de croissance et d'équité au bénéfice de leurs populations. Les défis, mentionnés antérieurement sont donc multiples et de taille, mais pas insurmontables.

Il est opportun de rappeler à cet effet que selon le modèle de la triple hélice [18] revendiqué ces dernières années comme un paradigme de la dynamique du développement territorial, l'interaction entre l'université, les entreprises et les administrations publiques doit viser à stimuler le développement économique et social du territoire. Il faut pour réaliser cette synergie combiner le potentiel de savoir concentré au sein des universités, les ressources économiques, l'expérience dans les affaires et le marché des entreprises, et les incitations et le déploiement d'entreprises publiques organisées par les administrations.

Le Réseau des UPR doit donc s'efforcer au cours des prochaines années de développer, en plus de sa mission d'enseignement, les deux autres missions de recherche et de services à la communauté dans le souci d'être un moteur d'innovation et un stimulant du développement du territoire. Il devra également développer des compétences entrepreneuriales au bénéfice de ses étudiants dans l'ensemble de ses programmes facultaires. ■

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Smith, A (1776). Recherche sur les causes et la richesse des nations. Londres, W. Strahan et T. Cadell.
- 2 Mincer, J (1958). « Investment in human capital and personal income distribution ». Journal of Political Economy, vol. 66, p. 281-302.
- 3 Schultz, T.W (1960). « Capital formation by education ». Journal of Political Economy 6, 8 p. 511-83.
- 4 Becker, Gary (1975). « Human capital: a theoretical and empirical analysis with special reference to education ». National Bureau of Economic Research.

- 5 Ayres, C. (1991). «Economic development an institutionnal perspective», p. 89-97 dans James Dietz (dir.) Latin America's Economic Development, 2^e éd., London and Boulder, Co Lynne Renner Publishers.
- 6 Cypher, J.M (2013). The Process of Economic Development. 4^e éd., Routledge.
- 7 World Bank (2002). «Constructing knowledge societies: new challenges for tertiary education». Washington.
- 8 Fièvre, N. (2014-b). «État des lieux et perspectives de développement du Réseau des universités publiques en région», 26^e Conférence Haitian Studies Association, Université Notre Dame, Indiana, É.A., 6-8 novembre.
- 9 Berthélémy, J.C. (2006). «Club de convergence et équilibres multiples: comment les économies émergentes ont-elles réussi à échapper au piège du sous-développement». Revue Économie du développement, 2006/1, vol.14.
- 10 Azariadis, C. et Drazen, A. (1993). Endogenous fertility in models of growth. Revista de Analisis Economic, vol. 8 n° 2.
- 11 Groupe de Travail sur l'Éducation et la Formation (2010). «Pour un Pacte National sur l'Éducation en Haïti», Port-au-Prince, Haïti.
- 12 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (1997). Plan National de Formation.
- 13 UNESCO (2009). La nouvelle dynamique de l'enseignement supérieur et de la recherche au service du progrès social et du développement. Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur. Paris.
- 14 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (2010). Vers la Refondation du Système Éducatif Haitien. Plan Opérationnel 2010-2015 des Recommandation de la Commission Présidentielle Éducation et Formation.
- 15 Fièvre, N. (2015-a). «Illustration d'un processus d'évaluation: le cas des Universités Publiques Régionales (UPR)». Texte présenté au Colloque international sur l'employabilité et l'entrepreneuriat dans les universités ouest africaines Université Gaston Berger, St-Louis, Sénégal, 8-10 avril 2015.
- 16 Fièvre, N. (2014-a). «Extension et consolidation du Réseau des universités publiques en région: état des lieux, défis et perspectives». Texte présenté aux Assises sur la qualité de l'éducation en Haïti (avril 2014).
- 17 Etkowitz, H. et Leidesdorf, L. (1997). «Universities in the Global Economy: a triple helix of University-Industry-Government Relations», Londres, Casell Academy.
- 18 Fièvre, N. (2015-b). Contribution du Réseau des Universités Publiques Régionales (UPR) à la décentralisation et à la modernisation de l'enseignement supérieur en Haiti, Texte présenté à la 27^e Conférence HSA «Haiti dans le monde: présences, représentations, performances» Université de Montréal, 22-24 octobre 2015.

Narcisse FIEVRE, Ph. D., est licencié de la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'UEH et diplômé du Centre de Formation des Statisticiens. Il détient une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal et a effectué sa scolarité de doctorat également à cette même université (examens de synthèse réussis en microéconomie et en macroéconomie, examen de spécialisation réussi en développement économique). Il est aussi détenteur d'un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration des systèmes d'éducation et de formation ainsi que d'une maîtrise en éducation de l'Université de Montréal. Il est chargé du dossier des UPR au cabinet du Ministre. nfiev@hotmail.com



Rhum
Barbancourt[®]